



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**Commission unique de valeurs mobilières
La FCCQ soutient la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor,
madame Monique Jérôme-Forget.**

Montréal, le 2 octobre 2007 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) appuie la position de madame Monique Jérôme-Forget, exprimée dans les pages du journal *Le Devoir*, le mardi 2 octobre 2007. Le plaidoyer de la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor contre l'établissement d'un organisme unique des valeurs mobilières rejoint entièrement la position de la FCCQ.

À l'instar du Québec et de l'ensemble des provinces et territoires canadiens à l'exception de l'Ontario, la FCCQ soutient la mise en place, dès 2008, d'un régime de passeport. L'objectif étant de donner accès aux marchés des capitaux de plusieurs provinces et territoires aux investisseurs, en ne traitant qu'avec leur autorité principale. Ce régime permettra notamment d'harmoniser, de moderniser et de transformer le régime d'encadrement des valeurs mobilières, tout en reconnaissant la spécificité de chacune des provinces et chacun des territoires.

« La FCCQ a l'intention de continuer de défendre les intérêts du Québec dans ce domaine, nous avons d'ailleurs déposé une résolution en ce sens à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce du Canada le 24 septembre dernier », d'indiquer Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec. « La FCCQ, outre ses représentations auprès du ministre Flaherty, tente de convaincre les membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada de l'importance d'instaurer un passeport plutôt qu'une commission unique » conclut-elle.

La FCCQ souhaite rappeler que si les différents marchés du Canada partagent des visions et des enjeux économiques, les réalités d'affaires sont souvent distinctes. Nous croyons fortement que l'autorité des marchés financiers est l'organisme le mieux positionné pour continuer de soutenir les investisseurs d'ici et protéger les intérêts des épargnants.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Stéphanie Lincourt
Directrice des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240
stephanie.lincourt@fccq.ca